



**NOTE GENERALE :**

1/ La construction devra être exécutée selon les codes et règlements en vigueur à la date de mise en oeuvre.

2/ Toutes les côtes sont données à titre indicatif, l'entreprise se devra vérifier sur place, avant l'exécution de ses travaux: toutes les dimensions, niveaux, éléments structurels et finitions. Aviser l'architecte de toutes erreurs, omission ou discordance dans les plans avant de continuer l'étude de ses plans et/ou travaux.

3/ Ce plan constitue un schéma de principe ayant pour objet de décrire le projet architectural. En aucun cas il ne peut se substituer aux plans et détails d'exécution des entreprises. Ainsi qu'aux préconisations des études acoustiques, structures ou fluides, aux DTU ainsi qu'aux diverses notices de pose spécifiques à chaque matériel.

4/ Tous les dessins, maquettes d'étude, devis et documents préparés par BAKO STUDIO demeurent sa propriété, que l'ouvrage soit exécuté ou non. Ils ne peuvent être utilisés pour d'autres projets sans le consentement écrit de l'architecte.

5/ Ce plan est la propriété de l'architecte et toutes modifications ou diffusions nécessitent l'accord écrit préalable

**NOTE SPECIFIQUE:**

1/ Document non contractuel.

1/ Pour information seulement.

2/ Pour construction seulement.

**21.34USC**

TRANSFORMATION D'UN APPENTIS EN STUDIO

34230 Usclas d'Hérault



&  
ATELIER DFA

**I.01 COUR**

PHASE: PRO  
EHELLE:  
FORMAT: A3  
DATE: 08/03/2023  
PAGE: 27